

**N°2022-190 CONTRAT DE DROIT D'USAGE DU SERVICE TRANSFERTS
SECURISES AVEC LA SOCIETE ATLINE SERVICES**

Le **Président** de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire,

Vu la délibération n°2021-271 du Conseil Communautaire en date du 15 juillet 2021, portant délégation d'attributions au Bureau Communautaire, au Président ou au Vice-Président ayant reçu délégation,

Vu l'arrêté n°2021-890 du 3 septembre 2021 portant délégation de fonction à Monsieur Raymond CHARBONNIER, Vice-Président dans les domaines suivants : « Eau, Réseaux et Travaux »,

Considérant que le contrat actuel arrive à échéance au 31 décembre 2022, et est reconduit tacitement pour une période de 3 ans,

Considérant, le besoin de reconduire le contrat pour un an uniquement soit jusqu'au 31/12/2023,

DECIDE

ARTICLE PREMIER : De signer l'avenant au contrat de droit d'usage avec la société ATLINE SERVICES située 4 avenue du Recteur Poincaré – 75016 Paris, pour la Communauté de Communes du Sud-Estuaire et la commune de Saint-Brevin-Les-Pins.

ARTICLE 2 : Le montant annuel de la prestation supplémentaire est de :

- 1 809.00 € HT pour la Communauté de Communes
- 958.00 € HT pour la commune de Saint-Brevin-les-Pins

ARTICLE 3 : L'avenant est conclu pour une durée d'un an à compter du 01/01/2023.

ARTICLE 4 : Monsieur Raymond CHARBONNIER et la Directrice Générale de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 : Le Président rendra compte de cette décision lors du prochain Conseil Communautaire.

Pièce(s) Jointe(s) : Avenant Atline Services

Publié sur le site de l'ECPI le : 18 octobre 2022 .
Fait à Paimboeuf, le 6 octobre 2022

Le Vice-Président,



AVENANT CONTRAT DE DROIT D'USAGE transferts-securises.fr

28 septembre 2022

Communauté de Communes Sud Estuaire
1 place de l'hôtel de ville
44250 Saint-Brevin-les-Pins

Madame

Suite à notre échange téléphonique du 28 septembre 2022, vous me faisiez part de votre projet futur de mutualiser un certain nombre de services entre la CCSE et vos Communes adhérentes.

Cependant compte tenu de la densité de projets actuels en parallèle, cette mutualisation n'interviendrait pas avant 2024.

Je vous confirme donc par le présent courrier, la reconduction du contrat (expirant le 31 décembre 2022) pour le droit d'usage des modules ACTES et Convocations Sécurisées, pour une durée de 1 an à compter du 1 janvier 2023. Veuillez trouver en 'ANNEXE A' les conditions tarifaires pour l'année 2023.

Cordialement,

Fait à Paris le 28 septembre 2022

Pour L'ÉTABLISSEMENT

Nom : **Le Représentant Légal**

Signature :

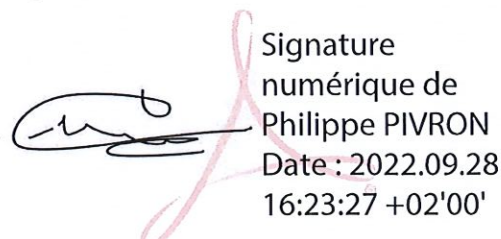


Handwritten signature and official blue circular stamp of the Communauté de Communes Sud Estuaire.

ATLINE SERVICES

Nom : **M. Philippe P**

Signature :



Handwritten signature and digital signature verification information.

Signature numérique de
Philippe PIVRON
Date : 2022.09.28
16:23:27 +02'00'

ANNEXE A

Services	2023
MODE ABONNEMENT ANNUEL ILLIMITE	
Droit d'usage ACTES CCSE	515,00 €
Droit d'usage ACTES Commune de Saint Brevin les Pins	272,00 €
Droit d'usage Convocations Sécurisées CCSE	951,00 €
Droit d'usage Convocations Sécurisées Commune de Saint Brevin les Pins	511,00 €
CONTEXTE	
Maintenance / Evolution / Support / Archivage CCSE	343,00 €
Maintenance / Evolution / Support / Archivage CCSE	175,00 €
TOTAL	
TOTAL H.T. CCSE	1809,00 €
TOTAL H.T. Commune de Saint Brevin les Pins	958,00 €
T.V.A.	553,40 €
TOTAL T.T.C..	3320,40 €